Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260401-2026011-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 1er avril à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/011 - DELEGUES SYNDICAT D'EAU DU MORBIHAN

Conformément aux articles L.5211-8 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à nommer deux délégués pour siéger au sein du Syndicat d'Eau du Morbihan.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer à la majorité les 2 délégués suivants :

- Paul COZIC

- Gwendoline LE STER

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)